Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260213-D26_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 13 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 9 février 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 13 – Votants : 14
PRESENTS : Claudine ACQUITTER, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Tifenn COTTON, Anne GENARD, Claude LE BRETON, Sophie LE GUEN, Christelle LE MENN, Didier PERROT, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Pierre JESTIN.
ABSENTS EXCUSES : Isabelle BOULIC absente a donné pouvoir à Pascale AUFFRET, Yves ABIVEN, absent
SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre JESTIN

Affectation du résultat 2025 - *Délibération D26_07*

Rapporteur : Christophe Bèle

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter, comme suit, l'excédent de fonctionnement 2025 de **114 160,78 € :**
- en recettes de fonctionnement (compte 002) : **44 759,00 €**
- en recettes d'investissement (compte 1068) : **69 401,78 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions d'affectation des résultats telles que proposées ci-dessus.

Christophe BELE

Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.02.18 09:01:40 +01'00'